

Expertise de projet – Appel à projets ARPEGE 2009

Acronyme du projet	
---------------------------	--

Les notes doivent être accompagnées d'un commentaire. L'appréciation de la rubrique 11 reflète l'avis général de l'expert. Elle ne résulte pas obligatoirement d'une moyenne pondérée des notes précédentes même si elle doit être en cohérence avec l'impression d'ensemble qui s'en dégage.

Le barème est : 5 = excellent, 4 = très bon, 3 = bon, 2 = juste, 1 = médiocre, 0 = éliminatoire ou non éligible.

Votre expertise ne sera pas transmise aux porteurs du projet. Elle servira uniquement à élaborer l'avis du Comité d'Évaluation qui émettra collectivement une proposition de classement ainsi qu'un commentaire destiné aux porteurs.

Prénom de l'expert		Nom de l'expert		Date	
---------------------------	--	------------------------	--	-------------	--

1. Pertinence de la proposition au regard des orientations de l'appel à projets <ul style="list-style-type: none"> • Adéquation aux axes thématiques de l'appel à projets (voir §2 de l'appel à projets). • Adéquation aux recommandations de l'appel à projets (voir §3.4 de l'appel à projets). 	Note de 0 à 5
<ul style="list-style-type: none"> • Nature du projet selon vous : recherche fondamentale (RF), recherche industrielle (RI), développement expérimental (DE) (voir définitions en annexe §I.1 de l'appel à projets) 	RF/RI/DE
<ul style="list-style-type: none"> • Si le projet se déclare comme plate-forme, s'agit-il selon vous d'une plate-forme ? (voir §1.3 de l'appel à projets) 	oui/non/ne sais pas
<ul style="list-style-type: none"> • Si le projet se déclare comme projet émergence, s'agit-il selon vous d'un projet émergence ? (voir §1.3 de l'appel à projets) 	oui/non/ne sais pas
<ul style="list-style-type: none"> • Si le projet se déclare comme projet de compétition thème 5, s'agit-il selon vous d'un projet de compétition ? (voir §1.3 et §2.5 de l'appel à projets) 	oui/non/ne sais pas
<i>Justification de la note – commentaires</i>	
2. Qualité scientifique et technique <ul style="list-style-type: none"> • Excellence scientifique en termes de progrès des connaissances vis-à-vis de l'état de l'art. • Caractère innovant, en termes d'innovation technologique ou de perspectives d'innovation par rapport à l'existant. • Levée de verrous technologiques. • Intégration des champs disciplinaires. 	Note de 0 à 5

Justification de la note – commentaires

3. Méthodologie, qualité de la construction du projet et de la coordination

- Positionnement par rapport à l'état de l'art ou de l'innovation technologique.
- Faisabilité scientifique et technique du projet, choix des méthodes, gestion des risques scientifiques.
- Structuration du projet, rigueur de définition des résultats finaux (livrables), identification de jalons.
- Qualité du plan de coordination (expérience, gestion financière et juridique du projet), implication du coordinateur.
- Stratégie de valorisation et de protection des résultats du projet.

Note de 0 à 5

Justification de la note – commentaires

4. Impact global du projet

- Utilisation ou intégration des résultats du projet par la communauté scientifique, industrielle ou la société, et impact du projet en termes d'acquisition de savoir-faire, pour les plateformes, rôle pour conforter une position française sur un marché.
- Perspectives d'application industrielle ou technologique et de potentiel économique et commercial, plan d'affaire, intégration dans l'activité industrielle. Crédibilité de la valorisation annoncée.
- Complémentarité avec d'autres projets existants.
- Normalisation.

Note de 0 à 5

Justification de la note – commentaires

5. Qualité du consortium

- Niveau d'excellence scientifique ou d'expertise des équipes.
- Adéquation entre partenariat et objectifs scientifiques et techniques.
- Complémentarité du partenariat.
- Ouverture à de nouveaux acteurs.
- Rôle actif du (des) partenaires entreprises.

Note de 0 à 5

Justification de la note – commentaires

<p>6. Adéquation projet – moyens / Faisabilité du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisme du calendrier. • Adaptation à la conduite du projet des moyens mis en œuvre. • Adaptation et justification du montant de l'aide demandée. • Adaptation des coûts de coordination. • Justification des moyens en personnels. • Justification des moyens en personnels non permanents (stage, thèse, post-docs). • Évaluation du montant des investissements et achats d'équipement. • Évaluation des autres postes financiers (missions, sous-traitance, consommables...). 	<p>Note de 0 à 5</p>
<p><i>Justification de la note – commentaires</i></p>	
<p>7. Questions diverses</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intervention d'équipes sciences humaines, lorsque la nature du projet le permet. • Représentation des utilisateurs, lorsque la nature du projet le permet. • Éventuellement, encadrement des doctorants : caractère formateur du sujet, conditions d'encadrement. 	<p>Note de 0 à 5</p>
<p><i>Justification de la note – commentaires</i></p>	
<p>8. Critères spécifiques concernant le logiciel libre (si pertinent)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Existence et potentiel d'une communauté (développeurs / utilisateurs). • Existence d'une communauté initiale (recherche publique/industrielle). • Implication/engagement d'un promoteur. • Organisation du cycle projet et règles de fonctionnement. • Stratégie : attaque d'un produit / savoir faire autour d'une technologie émergente. • Pérennité ; Support et engagement d'un organisme. 	<p>Note de 0 à 5</p>
<p><i>Justification de la note – commentaires</i></p>	

9. Critères spécifiques aux plates-formes

- Positionnement stratégique : partage d'intérêts communs forts, nœud technologique, concentration de moyens, existence d'une base technologique, capacité de maintien à la pointe de l'état de l'art, plan d'évolution.
- Engagement concret des partenaires sur le maintien de la plate-forme et son ouverture au-delà de la durée du projet
- Partenariat : appui sur un noyau dur de partenaires soudés et motivés, diversité des acteurs (acteurs majeurs industriels, laboratoires de recherche, utilisateurs), modalités d'entrée et de sortie de partenaires, cadre d'accueil et conditions d'accès pour les PME, représentativité des utilisateurs.
- Gouvernance, organisation et gestion : structure de gouvernance simple, efficace et équilibrée, engagement de moyens sur la gestion de projet, qualité et leadership du chef de projet.
- Propriété intellectuelle : présence dans la proposition d'un projet d'accord de coopération incluant les clauses d'ouverture, de confidentialité, et de propriété intellectuelle y compris les questions d'antériorité.
- Mise à disposition de moyens : prévision de financements récurrents en fonctionnement pendant le projet et après sa fin, ainsi que de personnels adaptés (par ex. ingénieurs, techniciens, juristes) et dédiés au projet.
- Communication, notamment moyens mis en place pour assurer la visibilité nationale et internationale, le positionnement et l'attractivité de la plate-forme.

Note de 0 à 5

Justification de la note – commentaires

10. Critères spécifiques aux projets « émergence »

- Existence d'un produit ou d'une technologie clairement identifié qui sera l'objet de la valorisation à l'issue du projet.
- Appui du projet sur des premiers résultats indiscutables et suffisamment fournis pour justifier que la valorisation pourra être effectuée à l'issue du projet.
- Existence d'un plan de développement détaillé comprenant des jalons, des livrables et des stratégies alternatives.
- Existence d'une démarche de protection industrielle claire.

Note de 0 à 5

Justification de la note – commentaires

11. Avis général - Proposition de classement

- A (recommandé), B (acceptable), C (rejeté)
- Éventuellement, propositions de modifications
- Points fort et points faibles
- Conclusion et recommandations au projet

A / B / C

Commentaires généraux, points forts, points faibles, recommandations

En déposant cette expertise sur le site d'évaluation de l'appel à projets, je reconnais avoir pris connaissance de la charte de déontologie de l'ANR de l'avoir accepté et déclare que, autant que je sache, je n'ai aucun conflit d'intérêt, dans l'évaluation de cette proposition.

Extrait de la charte de déontologie de l'ANR : « Par conflit d'intérêt on entend toute situation où un individu est amené 1) à porter un jugement, 2) à participer à une prise de décision, dont lui-même pourrait tirer un bénéfice direct ou indirect dans le cadre de ses activités de scientifique ou de responsable scientifique. La charte de déontologie de l'ANR est disponible à l'adresse <http://www.agence-nationale-recherche.fr/documents/chartedeontologie.pdf>